

**RÈGLEMENT NUMÉRO 215-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 215 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AFIN DE
FAVORISER L'ACHAT LOCAL**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE, QUE :

Le mercredi 19 mai 2021, à 15 h, un avis de motion a été donné par M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle* ayant pour but d'ajouter des mesures pour favoriser l'achat local.

Donné à Verchères, le 20 mai 2021



Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier